





RAR 2022 :

Dépenses : - 16 144.41 €

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le maire se retire du vote.

Le Maire s'étant retiré du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le compte administratif à l'unanimité des membres présents.

**Délibération n°2023-17 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice BARDY, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

**FONCTIONNEMENT :**

|                                      |              |
|--------------------------------------|--------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 92 742.38 €  |
| - un excédent reporté de :           | 776 886.48 € |

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé (c/002) de : 869 628.86 €**

**INVESTISSEMENT :**

|                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| - un excédent d'investissement de : | 244 402.63 € |
| - un excédent reporté de :          | 0 €          |

**Soit un excédent d'investissement cumulé (c/001) de : 244 402.63 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

**Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :**

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT (001)</b>                  | <b>244 402.63 €</b> |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT</b> | <b>869 628.86 €</b> |
| <b>AFFECTATION EN INVESTISSEMENT (1068)</b>             | <b>354 574.75 €</b> |
| <b>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</b>         | <b>515 054.11 €</b> |

### Délibération n°2023-18 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2023.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

**ADOpte** le budget primitif 2023 de Vaudelnay, par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement avec vote formel sur chacun des chapitres.

**AUTORISE** Monsieur le Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

**APPROUVE** le Budget Primitif 2023 dont les dépenses et les recettes des deux sections sont équilibrées :

| SECTION        | DEPENSES       | RECETTES       |
|----------------|----------------|----------------|
| FONCTIONNEMENT | 1 485 510.11 € | 1 485 510.11 € |
| INVESTISSEMENT | 1 217 176.41 € | 1 217 176.41 € |

### Délibération n°2023-19 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants L2331-3,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2023,

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Les taux de la taxe d'habitation, figé à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, DECIDE, à la majorité des membres présents par 12 voix pour, et 1 abstention de MAINTENIR les taux appliqués en 2022 concernant les taxes foncières sur les propriétés bâties, non bâties et taxes d'habitation pour l'année 2023.





**Délibération n°2023-26 : PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG ET DES ENTREES AVEC MISE EN SECURISATION- AMENAGEMENTS PAYSAGERS – REPRISE DE VOIRIE ET RESEAUX – APPROBATION DE L'OPERATION – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DES FONDS MOBILITES ACTIVES**

**AMENAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU BOURG AVEC MISE EN SECURITE**

Dans le cadre du recensement des projets 2023 que la commune de VAUDELNAY envisage de réaliser, le projet d'aménagement du centre-bourg avec mise en sécurité est un projet majeur pour la structuration de la commune de Vaudelnay, pour la mise en sécurité des cyclistes qui se déplacent au quotidien à l'intérieur du centre-bourg.

En effet, cet investissement projeté sur deux tranches de travaux qui porteront sur les exercices 2023 et 2024 est un projet d'envergure pour la commune et qui permet de poursuivre les objectifs suivants :

→ **Sécurisation de la circulation des piétons et des cyclistes** à l'intérieur du centre-bourg : création d'une zone 30, aménagement de pistes cyclables et d'une zone de circulation partagée avec création de trottoirs élargis, aménagement d'un giratoire au niveau de la rue de la BISMARD.

→ **Requalification des parcs de stationnement** : Pour renforcer la structure urbaine de la commune, l'opération prévoit un certain nombre d'aménagements de parcs de stationnement. Sont ainsi prévus : l'aménagement de la Place de la Mairie, la création d'un parc de stationnement sur la place CALDERON en face de l'Eglise, la requalification de la Place des Marronniers, l'aménagement d'un parc de stationnement au niveau de l'impasse des Juifs.

→ **Aménagement de giratoire et de carrefours pour améliorer les conditions de sécurité** : Sont prévus dans le projet l'aménagement d'un plateau au carrefour de la Rue des ARDILLAIS et de la rue Benjamin GUITONNEAU ainsi que l'installation de signalétique horizontale et verticale. Est également prévu l'aménagement d'un giratoire au croisement de la rue de la BISMARD et de la RD77.

→ **L'élargissement des trottoirs afin de garantir la sécurité de circulation des piétons** : Tout au long de la rue Benjamin GUITONNEAU, les trottoirs seront élargis afin de permettre un partage sécuritaire de la route entre véhicules, piétons et cyclistes.

Dans le cadre de ces opérations qui visent à améliorer le cadre de vie des habitants avec la mise en place d'aménagements sécuritaires et d'accessibilité, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le détail estimatif prévisionnel que l'entreprise AMC a été établi en octobre 2022.

Compte tenu des opérations projetées, cette opération est éligible au Fonds Mobilités Actives de la DREAL Pays-de-la Loire pour 2023. Pour ce Fonds Mobilités Actives, étant donné les modalités d'intervention du dispositif, un dossier sera déposé sur la totalité des tranches de travaux. Monsieur le Maire précise également que d'autres financeurs seront sollicités.

Monsieur le Maire explique que le coût global de l'opération est estimé à 1 492 355,87€ HT soit 1 790 827,04 € TTC. Le plan de financement global de l'opération est le suivant :

| Mairie de VAUDELNAY  |                       |                       |   |                     |                       |                       |
|--|-----------------------|-----------------------|---|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Aménagement centre-bourg et de mise en sécurité - Mairie de VAUDELNAY - Total Tranches |                       |                       |   |                     |                       |                       |
| DEPENSES   |                       |                       | RECETTES  |                     |                       |                       |
| Objet  | Montant HT            | Montant TTC           | Intitulé  | Taux de financement | Recettes HT           | Recettes TTC          |
| Travaux -<br>Tranche 1 +<br>Tranche 2  | 1 492 355,87 €        | 1 790 827,04 €        |   |                     |                       |                       |
| Maîtrise<br>d'Œuvre  | 45 020,00 €           | 54 024,00 €           |   |                     |                       |                       |
|  |                       |                       | DREAL PAYS-DE-LA-LOIRE -<br>Fonds Mobilités Actives | 8,7%                | 133 632,00 €          | 133 632,00 €          |
|  |                       |                       | CD49 - Produits des<br>Amendes de Police            | 6,6%                | 100 810,00 €          | 100 810,00 €          |
|  |                       |                       | Préfecture - DETR                                   | 34,0%               | 522 324,55 €          | 522 324,55 €          |
|  |                       |                       | Préfecture - DSIL                                   | 6,5%                | 100 000,00 €          | 100 000,00 €          |
|  |                       |                       | Etat - Fonds de<br>Renaturation des Villes          | 3,1%                | 47 332,44 €           | 47 332,44 €           |
|  |                       |                       | MAIRIE -<br>AUTOFINANCEMENT                         | 41,2%               | 633 276,88 €          | 940 752,05 €          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 537 375,87 €</b> | <b>1 844 851,04 €</b> | <b>TOTAL</b>  | <b>100%</b>         | <b>1 537 375,87 €</b> | <b>1 844 851,04 €</b> |

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'opération d'aménagement du centre-bourg et de mise en sécurité proposé ci-dessus et d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant les travaux.

Comme évoqué précédemment, la première tranche devrait s'engager dans le courant de l'année 2023 et 2024, suivant le calendrier ci-dessous :

- Date de lancement de l'appel d'offre : **1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2023**
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : **SEPTEMBRE 2023 – Après l'annonce des lauréats de l'Appel A Projet Fonds Mobilités Actives**
- Entrée Nord en provenance de Messemé / Doué : Rue de la Mairie,
- Entrée en provenance de Montreuil Bellay : Route de Montreuil sur la RD77,
- Entrée en provenance du Puy Notre Dame : Rue de la Bismard sur la RD77,
- Aménagement d'un giratoire Rue de la Bismard sur la RD77,
- Carrefour Rue de Ardillais / Rue de la Bismard sur la RD77.
- Traversée du Vieux Bourg : **DECEMBRE 2023 / JUILLET 2024**  
(Totalité de la traversée du Bourg sans la Place des Commerces prévue dans la Tranche 2 des travaux).
- Date prévisionnelle de fin de l'opération de la tranche 1 : **JUILLET 2024**

Après avoir pris connaissance du projet dans sa globalité et après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de VAUDELNAY :

- APPROUVE le projet d'aménagement du centre-bourg et de mise en sécurité de VAUDELNAY,



- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre du Fonds Mobilités Actives pour la totalité des travaux suivant le plan de financement présenté ci-dessus,

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien et à signer tous les documents administratifs, comptables et techniques liés à ce projet d'aménagement.

**Délibération n°2023-27 : PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG ET DES ENTREES AVEC MISE EN SECURISATION- AMENAGEMENTS PAYSAGERS –REPRISE DE VOIRIE ET RESEAUX – APPROBATION DE L'OPERATION –DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU AU TITRE DE LA RENATURATION DES ESPACES URBAINS DU CENTRE-BOURG**

**AMENAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU BOURG AVEC MISE EN SECURITE**

Dans le cadre du recensement des projets 2023 que la commune de VAUDELNAY envisage de réaliser, le projet d'aménagement du centre-bourg avec mise en sécurité est un projet majeur pour la structuration de la commune de Vaudelnay. Ambitieux et vertueux, ce projet prend en compte les enjeux liés à la renaturation des espaces urbains à l'intérieur du centre-bourg.

En effet, cet investissement projeté sur deux tranches de travaux qui porteront sur les exercices 2023 et 2024 est un projet d'envergure pour la commune et qui permet de poursuivre les objectifs suivants :

- **Requalification paysagère des parcs de stationnement :** Pour renforcer la structure urbaine de la commune, l'opération prévoit un certain nombre d'aménagements paysagers des parcs de stationnement. Sont ainsi prévus : l'aménagement de la Place de la Mairie, la création d'un parc de stationnement sur la place CALDERON en face de l'Eglise, la requalification de la Place des Marronniers, l'aménagement d'un parc de stationnement au niveau de l'impasse des Juifs. Ces places de stationnement seront arborées.
- **Aménagement de giratoire et de carrefours pour améliorer les conditions de sécurité :** Sont prévus dans le projet l'aménagement d'un plateau au carrefour de la Rue des ARDILLAIS et de la rue Benjamin GUITONNEAU ainsi que l'installation de signalétique horizontale et verticale. Est également prévu l'aménagement d'un giratoire au croisement de la rue de la BISMARD et de la RD77. Des aménagements paysagers sont prévus sur ces carrefours.
- **L'élargissement des trottoirs afin de garantir la sécurité de circulation des piétons :** Tout au long de la rue Benjamin GUITONNEAU, les trottoirs seront élargis afin de permettre un partage sécuritaire de la route entre véhicules, piétons et cyclistes avec l'aménagement de bandes végétalisées.

Dans le cadre de ces opérations qui visent à améliorer le cadre de vie des habitants avec la mise en place d'aménagements sécuritaires et d'accessibilité, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le détail estimatif prévisionnel que l'entreprise AMC a été établi en octobre 2022.

Compte tenu des opérations projetées, cette opération est éligible au Fonds VERT – Fonds de Renaturation des Villes et Villages pour 2023. Pour ce Fonds Vert, étant donné les modalités d'intervention du dispositif, un dossier sera déposé sur la totalité des tranches de travaux. Monsieur le Maire précise également que d'autres financeurs seront sollicités.

Monsieur le Maire explique que le coût global de l'opération est estimé à 1 492 355,87€ HT soit 1 790 827,04 € TTC. Le plan de financement global de l'opération est le suivant :

| Mairie de VAUDELNAY<br>Aménagement centre-bourg et de mise en sécurité - Mairie de VAUDELNAY<br>- Total Tranches |                       |                       |  |                     |                       |                       |
|--|-----------------------|-----------------------|--|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| DEPENSES   |                       |                       | RECETTES                                   |                     |                       |                       |
| Objet  | Montant HT            | Montant TTC           | Intitulé                                   | Taux de financement | Recettes HT           | Recettes TTC          |
| Travaux -<br>Tranche 1 +<br>Tranche 2  | 1 492 355,87 €        | 1 790 827,04 €        |  |                     |                       |                       |
| Maîtrise d'Œuvre   | 45 020,00 €           | 54 024,00 €           |  |                     |                       |                       |
|  |                       |                       | ETAT - AFITF - Fonds<br>Mobilités Actives  | 6,5%                | 100 000,00 €          | 100 000,00 €          |
|  |                       |                       | CD49 - Produits des<br>Amendes de Police   | 6,6%                | 100 810,00 €          | 100 810,00 €          |
|  |                       |                       | Préfecture - DETR                          | 34,0%               | 522 324,55 €          | 522 324,55 €          |
|  |                       |                       | Préfecture - DSIL                          | 6,5%                | 100 000,00 €          | 100 000,00 €          |
|  |                       |                       | Etat - Fonds de<br>Renaturation des Villes | 3,1%                | 47 332,44 €           | 47 332,44 €           |
|  |                       |                       | MAIRIE -<br>AUTOFINANCEMENT                | 43,4%               | 666 908,88 €          | 974 384,05 €          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 537 375,87 €</b> | <b>1 844 851,04 €</b> | <b>TOTAL</b>                               | <b>100%</b>         | <b>1 537 375,87 €</b> | <b>1 844 851,04 €</b> |

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'opération d'aménagement du centre-bourg et de mise en sécurité proposé ci-dessus et d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant les travaux.

Comme évoqué précédemment, la première tranche devrait s'engager dans le courant de l'année 2023 et 2024, suivant le calendrier ci-dessous :

- Date de lancement de l'appel d'offre : **1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2023**
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : **SEPTEMBRE 2023**
- Entrée Nord en provenance de Messemé / Doué : Rue de la Mairie,
- Entrée en provenance de Montreuil Bellay : Route de Montreuil sur la RD77,
- Entrée en provenance du Puy Notre Dame : Rue de la Bismard sur la RD77,
- Aménagement d'un giratoire Rue de la Bismard sur la RD77,
- Carrefour Rue de Ardillais / Rue de la Bismard sur la RD77.
- Traversée du Vieux Bourg : **DECEMBRE 2023 / JUILLET 2024**  
(Totalité de la traversée du Bourg sans la Place des Commerces prévue dans la Tranche 2 des travaux).
- Date prévisionnelle de fin de l'opération de la tranche 1 : **JUILLET 2024**

Après avoir pris connaissance du projet dans sa globalité et après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de VAUDELNAY :

- APPROUVE le projet d'aménagement du centre-bourg et de mise en sécurité de VAUDELNAY,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat, via l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au titre du Fonds Vert – Fonds de renaturation des villes pour la totalité des travaux suivant le plan de financement présenté ci-dessus,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien et à signer tous les documents administratifs, comptables et techniques liés à ce projet d'aménagement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Visite du Sénateur et des élus de l'Agglo

Achat des terrains de l'AFPA

Monsieur le Maire donne la parole aux administrés présents à la séance qui s'interrogent sur le projet d'installation des panneaux photovoltaïque à Fierbois.

**La séance est levée à 22h30**

### **PROCHAINE DATE DE SEANCE :**

- Mardi 9 mai 2023 à 19h30

Le secrétaire de séance  
Liliane GAUTIER



Le Maire de Vaudelnay  
Fabrice BARDY

